

Les différents niveaux d'alerte

- Le PPI du barrage de Bimont prévoit plusieurs niveaux d'alerte avec, pour chacun d'eux, des mesures précises à prendre par les responsables concernés.
- Le premier degré est l'état de **vigilance renforcée** pendant lequel l'exploitant doit exercer une surveillance permanente de l'ouvrage et rester en liaison avec les autorités.
- Le **niveau supérieur, niveau d'alerte n° 1**, est atteint si des préoccupations sérieuses subsistent. Les populations les plus vulnérables sont évacuées : Ecoles, Hôpitaux, Maisons de retraite, Campings...
- Lorsque le danger devient imminent, on passe au **niveau d'alerte n° 2**. L'évacuation est immédiate. En plus de l'alerte aux autorités, l'exploitant déclenche les sirènes qui signifient l'évacuation immédiate et l'ordre de rejoindre sans délai les points de rassemblement. Un message d'alerte est diffusé sur les radios locales et sur France Inter.



Sirènes de Palette



Sirènes du Tholonet



Sirènes de l'arc Meyran



Sirènes du Château Simone (Meyreuil)